

Envoi : 14/09/2016  
Réception par le Préfet : 14/09/2016  
Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-8-3-7

Séance du vendredi 9 septembre  
2016

### **VENTE PAR LES DOMAINES DE VEHICULES ET MATERIELS REFORMES**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :**

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article R 3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016 2-3-1 du 18 mars 2016 relative à la Politique des Routes, des Transports et des Déplacements,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ✓ Autorise le Président du Conseil départemental à faire procéder, le 11 octobre 2016 à Strasbourg, à la vente aux enchères publiques par le Service des Domaines des biens réformés par le Département, dont le détail figure dans le document joint en annexe 1 ;
- ✓ Autorise le Président du Conseil départemental à signer tous les documents relatifs aux ventes réalisées ;
- ✓ Précise que les recettes seront recouvrées au programme A638, chapitre 77, fonction 621, nature 775 ou nature 7788 du budget départemental ;
- ✓ Autorise le Président du Conseil départemental à faire procéder à la sortie de la liste des inventaires les matériels invendables, dont le détail figure dans le document joint en annexe 2, afin de faire procéder à leur destruction.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité